

Procès Verbal
De la séance du Conseil
D'Administration

Date : 28 septembre 2017 heure de début : 17 h 30 heure de fin : 19 h 35

Présidence : M. PICARD

Secrétariat : Mme BROCHARD-CASTEX

Membres excusés : Mme CHAIGNEAU
 Mme PANTALEON
 M. CARLES
 M. RAYNAUD
 Mme FOSTIER

Membres absents : Mme LIDOU

Nombre de membres présents : 17 puis 18

Quorum : 12

Ordre du Jour

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I – Conseil d'Administration	2	
II – Gestion financière	3	
III – Structures	-	
IV – Fonctionnement de l'établissement	4	
V – Questions diverses	4	
TOTAL DES FEUILLETS	13	

Le Président,

P. PICARD Principal

La Secrétaire,

Mme BROCHARD-CASTEX

Transmis à

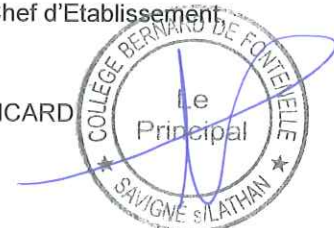
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale

- Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire

Fait, le 3 octobre 2017

Le Chef d'Etablissement,

P. PICARD



Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à l'administration destinataire
<p>1.1 Vote de l'ordre du jour</p> <p>1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 13 juin 2017</p> <p>1.3 Calendrier 2017-2018 des prochains conseils d'administration (cf : règlement intérieur du CA)</p> <p>M. Picard présente le règlement intérieur du CA, qui reprend à peu près le précédent règlement intérieur en précisant notamment le calendrier 2017-2018 des prochains conseils d'administration.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	
<p>ACTE N° 7</p> <p>Résultat du vote : Votants : 17 Exprimés : 17 Abstentions : 00 Pour : 17 Contre : 00</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : GESTION FINANCIERE	Réservé à l'administration destinataire
<p>2.1. Tarifs de la restauration 2017</p> <p>Mme Gaudin rappelle les tarifs de la demi-pension, qui n'ont pas connu de changement depuis 7 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forfait élève : 455,04€ pour l'année, soit 3,16€/repas. La première facture sera distribuée début octobre, sauf pour les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique. - ATTEE : 2,50€ - Personnels dont l'indice est inférieur à 450 : 3,20€ - Elèves occasionnels : 3,80€ - Personnels dont l'indice est supérieur à 450 : 4,50€ <p>2.2 Délégation de signature pour les contrats et les conventions</p> <p>Mme Gaudin demande l'autorisation du CA pour que le chef d'établissement puisse signer les contrats et conventions. Les conventions et contrats signés en dehors des conseils d'administration seront présentés à la prochaine convocation.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	
<p>ACTE N° 9</p> <p>Résultat du vote : Votants : 17 Exprimés : 17 Abstentions : 00 Pour : 17 Contre : 00</p>	
<p>2.3 Conventions et contrats</p> <p><u>Convention entre l'établissement et DGFIP pour télépaiement DP</u></p> <p>Il s'agit d'une convention entre le collège et la DGFIP pour le télépaiement proposé aux familles. Le rectorat demande à ce que la DGFIP prenne en charge du coût de transactions jusqu'au 31/12/2017. Ce coût sera ensuite à la charge de l'établissement.</p> <p>Un bilan sera fait de cette expérimentation au prochain conseil d'administration pour voir si les familles utilisent ce système, devenu peut-être redondant avec la mensualisation qui a été mise en place cette année.</p> <p>L'an dernier ce coût s'est élevé à 63,87€, en raison de l'accompagnement de la DGFIP. Le coût du télépaiement est composé d'une part fixe, à charge de la DGFIP, puis d'une part proportionnelle aux transactions effectuées et à leurs montants. Les parents demandent quel était le coût global du télépaiement, ce que Mme Gaudin ignore.</p> <p>Mme Gaudin souligne que beaucoup de parents ont utilisé ce moyen de paiement l'an dernier, ce qui a eu une incidence sur le très bon taux de recouvrement.</p> <p>M Picard rappelle que le collège propose désormais de très nombreux moyens de paiement : espèces, chèques, virement, télépaiement, prélèvement automatique.</p> <p>Mme Gaudin est en relation avec les services comptables des collèges d'Azay-le-rideau et Langeais qui ont déjà une expérience du prélèvement. Il se pose effectivement la question des rejets de prélèvements automatiques, qui empêchent ensuite les familles d'y avoir recours. Dans les collèges sus-cités, ces cas ont été très rares.</p> <p>M Reinmuth précise que les parents souhaitent connaître le coût du télépaiement avant de prendre une décision. M Picard acquiesce et souhaite également avoir tous les éléments en main pour prendre une décision éclairée. La convention court actuellement jusqu'au 31/12/2017, une autre serait signée en fonction de la décision qui sera prise.</p>	

<p>Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : GESTION FINANCIERE</p>	<p>Réservé à l'administration destinataire</p>
<p>M Duthier demande si la convention seule occasionne des frais. Mme Gaudin répond qu'il n'y a des frais que si le mode de paiement est utilisé.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	
<p style="text-align: center;">ACTE N° 10</p> <p>Résultat du vote : Votants : 17 Exprimés : 17 Abstentions : 00 Pour : 17 Contre : 00</p>	
<p><u>Charte départementale forum orientation 2018</u></p>	
<p>Le collège a reçu la charte pour le Forum de l'orientation, qui aura lieu les 19-20 janvier 2018 à Rochepinard. Comme les années passées, le collège emmènerait tous les élèves de 3e et souhaite pouvoir combiner cette sortie avec une visite du lycée Choiseul le même jour.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	
<p style="text-align: center;">ACTE N° 12</p> <p>Résultat du vote : Votants : 17 Exprimés : 17 Abstentions : 00 Pour : 17 Contre : 00</p>	
<p><u>Convention de prêt matériel vita'gym de Savigné sur Lathan</u></p>	
<p>L'association Vitagym de Savigné sur Lathan souhaite utiliser le matériel de l'EPS pour l'année scolaire (tapis, trampoline, tremplin, agrès...). Cela se fait depuis l'année dernière sans aucun souci.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	
<p style="text-align: center;">ACTE N° 8</p> <p>Résultat du vote : Votants : 17 Exprimés : 17 Abstentions : 00 Pour : 17 Contre : 00</p>	
<p><i>17h55 arrivée Mme DUMAS</i></p> <p><u>Convention avec l'association pour recyclage stylos Presidys</u></p>	
<p>Cette association récupère les stylos billes usagés pour les revendre. Elle achète ensuite des stylos scanners adaptés aux élèves handicapés. Mme Riss est à l'origine de ce partenariat.</p> <p>M Picard évoque le projet d'Agenda 21, qui propose de faire obtenir le label E3D au collège. Ce projet est en train de se lancer, il concerne actuellement 9 élèves ainsi que des enseignants. M Picard souhaite également y intégrer les parents. La prochaine étape est l'élection d'éco-délégués puis la mise en place d'un comité de pilotage. Actuellement il s'agirait de faire l'inventaire des actions déjà existantes dans l'établissement. M Picard annonce déjà que les élèves ont eu plein d'idées.</p> <p>Mme Cresson conseille de se rapprocher de la communauté de communes, M Picard acquiesce.</p> <p>Axelle Roussanne demande si seuls les stylos billes sont concernés. Mme Quinet rebondit en parlant du tri en salle de permanence, car d'autre matériel est effectivement concerné : stylos feutres, bâtons de colle vides... Mme Quinet rappelle également que la benne de récupération de papier-carton sera devant le collège du 5 au 19 octobre.</p> <p>Mme Dumas regrette que ces actions ne soient pas relayées auprès des familles par les élèves. M Picard répond que justement, le but de l'Agenda 21 est que ces actions gagnent en visibilité.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	
<p style="text-align: center;">ACTE N° 6</p> <p>Résultat du vote : Votants : 18 Exprimés : 18 Abstentions : 00 Pour : 18 Contre : 00</p>	
<p>2.4 Décision budgétaire modificative</p>	
<p>Mme Gaudin propose un prélèvement sur fonds de réserve de 3350€ au total : 2900€ seraient versés au compte ALO, dont 2400€ frais généraux et 500€ de frais d'huissier pour une famille qui ne peut les payer.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : GESTION FINANCIERE	Réservé à l'administration destinataire
<p>450€ seraient versés au compte PEDA, dont 250€ pour des achats de matériel en technologie, et 200€ pour le projet collège au cinéma, qui concerne cette année la classe de 5e3. Le coût de l'opération est de 7,5€/élèves plus 16€ d'adhésion au dispositif. Les élèves iront voir 3 films, qui seront ensuite exploités en classe, au cinéma de Langeais, en regroupement avec le collège d'Azay-le-rideau. Cette participation à Collège au cinéma pourrait être étendue à un niveau entier l'année prochaine.</p> <p>Mme Batut demande si du matériel de sciences a été récupéré du lycée Choiseul, comme il en avait été question l'année précédente. Mme Herbin répond qu'elle a reçu des squelettes divers ainsi que des microscopes, plutôt anciens, mais qui permettent de travailler plus confortablement.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	
<p>ACTE N° 14</p> <p>Résultat du vote : Votants : 18 Exprimés : 18 Abstentions : 00 Pour : 18 Contre : 00</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	Réservé à l'administration destinataire
<p>4.1 Bilan pédagogique</p> <p>Résultats du DNB et de l'orientation session 2017 et bilan de rentrée.</p> <p>M Picard donne le taux de 92 % de réussite au DNB. Ce taux est très bon, au-dessus des moyennes académique, départementale et nationale. Ce taux reste à relativiser par le nombre d'élèves dans une cohorte, puisque 1 élève représente quasiment 1 %.</p> <p>M Duthier relativise aussi en parlant de la nouvelle version du DNB. M Picard répond que cela n'enlève rien au fait que notre taux soit supérieur aux moyennes. Il souligne la qualité du travail par compétences et le savoir-faire des équipes enseignantes du collège.</p> <p>M Picard attend toutefois les données concernant les réussites selon les catégories socio-professionnelles des familles : cet indicateur est la différence entre la réussite des élèves issus de catégories socio-professionnelles favorisées et l'ensemble des élèves. Cet indicateur est bon quand il est le plus faible possible, c'est alors que le collège est un vecteur de justice sociale. Cette donnée sera connue en février mars 2018. Ce sont des statistiques produites par l'INSEE mais exploitées par le Ministère de l'Education Nationale.</p> <p>En ce qui concerne l'orientation, M Picard donne les chiffres :</p> <p>>3% redoublement 56% : 2GT (on se rapproche des moyennes académiques, 70% taux académique, c'est mieux par rapport aux années précédentes mais cette progression doit continuer). 32% : 2BPro 8% CAP- apprentissage</p> <p>M Picard évoque les effectifs des personnels : le collège compte cette année 27 équivalent temps plein (mais 34 enseignants, compte tenu des services partagés) L'équipe s'enrichit en équivalents temps plein, la dotation est à la hausse, avec un nombre d'élèves constant. C'est une reconnaissance par la Direction Académique du besoin d'accompagnement des élèves.</p> <p>Cette année encore, les effectifs d'élèves sont stables : nous comptons 398 élèves dont 2 DIMA et 1 élève en 3^e alternative. A la question des parents, M Picard présente ces dispositifs d'accompagnement vers l'apprentissage. Il est difficile de trouver un patron, le projet doit vraiment être construit en amont.</p> <p>Mme Batut demande la répartition des divisions. M Picard répond que le collège compte 17 divisions, 4 en 6^e, 5 en 5^e, 4 en 4^e et 4 en 3^e. Il alerte dès à présent sur le faible effectif en 3^e, qui rendra difficile le maintien de 4 divisions en 3^e l'année prochaine.</p> <p>4.2 Calendrier pédagogique</p> <p>M Picard présente le calendrier prévisionnel de l'année 2017-2018.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	Réservé à l'administration destinataire
<p>4.3. Répartition des IMP</p> <p>M Picard fait lecture du tableau de répartition, tout en rappelant que le CA doit juste émettre un avis favorable ou défavorable.</p> <p>Avis favorable – vote à l'unanimité</p>	
<p>ACTE N°11</p>	
<p>Résultat du vote : Votants : 18 Exprimés : 18 Abstentions : 00 Pour : 18 Contre : 00</p>	
<p>4.4 Projets divers, sorties et voyages scolaires</p> <p>Mme GAUDIN fait un rappel sur le voyage à Paris concernant les niveaux élèves 3^{èmes} et 4^{èmes} qui aura lieu les 19 20 octobre 2017.</p> <p><u>Projet voyage au ski</u></p> <p>M Chabert présente le séjour qui aurait lieu du 21 au 27 janvier 2018 dans les Alpes et concernerait 48 élèves de 5e + 5 accompagnateurs. Le choix a été fait d'emmener un élève de moins et un accompagnateur de plus, car c'est un voyage où les probabilités de blessures sont élevées. Cela permettrait qu'un accompagnateur reste avec un élève sans pénaliser tout un groupe. Plusieurs professeurs d'EPS accompagneront le voyage, de manière à pouvoir encadrer les groupes sur les pistes en plus des heures avec les moniteurs. L'hébergement ne sera pas au pied des pistes, mais elles seront accessibles par navette. Le matériel sera stocké en bas des pistes, ce qui évitera aux élèves de le déplacer.</p> <p>Mme Gaudin présente le montage financier : le coût par élève, initialement de 400€, est descendu à 390€ au maximum. Ce coût comprend l'hébergement, le transport, la restauration, 4 heures de cours de ski durant 4j encadrés par des moniteurs ESF, le matériel, les remontées mécaniques. 2 autres activités (raquettes et recherche victime avalanches) sont envisagées si elles entrent dans le budget.</p> <p>M Picard rappelle la possibilité pour les familles de faire appel aux fonds sociaux. Il souligne que l'objectif de ce voyage n'est pas de faire partir des élèves habitués à partir au ski.</p> <p>Courant septembre, un sondage a été fait auprès des familles d'élèves de 5^e. Il en ressortait une soixantaine de familles prêtes à s'engager, une dizaine qui étaient volontaires avec un besoin de réflexion, et une quinzaine volontaires sous réserve d'une diminution du coût. Une vingtaine d'élèves ont déjà skié.</p> <p>Les parents s'interrogent sur les critères de sélection des élèves qui seront retenus, vu que davantage de familles semblent intéressées que de places disponibles. Ils déplorent que le voyage ne puisse pas concerner tous les élèves du niveau. Mme Gaudin repousse cette idée, trop onéreuse pour l'établissement.</p> <p>La priorité sera donnée aux élèves n'ayant jamais skié. A cela s'ajouteront d'autres critères, non encore définis, même si l'équipe enseignante sait que ceux-ci ne sont jamais justes. Il ressort tout de même que l'attitude sera prise en compte : des élèves à qui on ne pourrait pas faire confiance ou qui auraient un comportement pouvant mettre en insécurité le groupe seraient écartés. Une liste complémentaire sera établie pour pallier d'éventuels désistements.</p> <p>A la demande de Mme Durand de savoir si une assurance annulation attentat était souscrite, il est répondu par Mme Gaudin que ce n'est pas nécessaire vu que le séjour se fait en France.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	Réservé à l'administration destinataire
<p>Les membres du conseil d'administration procèdent au vote du coût financier dû par les familles pour le voyage au ski soit un montant de 390 € maximum par famille.</p> <p>Vote à l'unanimité sur le principe et le coût du voyage dû par les familles.</p>	
<p>ACTE N° 13</p> <p>Résultat du vote : Votants : 18 Exprimés : 18 Abstentions : 00 Pour : 18 Contre : 00</p>	
<p>4.5 Contractualisation 2018-2022 : démarche et calendrier (pour information)</p> <p>M Picard rappelle ce qu'est la contractualisation, qui est un ensemble d'objectifs de travail définis en fonction du contexte de l'établissement, pour une durée de 4 ans, vis-à-vis de la Direction Académique et du rectorat. Généralement, cette contractualisation s'articule autour de 4 grands axes. Pour le collège, sur 2014-2018 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Conforter les résultats des élèves tant sur les fondamentaux – Compétences 1 et 3 du S3C - que sur les objectifs DNB afin d'asseoir la réussite de tous les élèves, notamment en 2nd général et technologique, avec une attention particulière pour les élèves en difficulté et les plus fragiles. 2 – Donner de l'ambition à l'orientation des élèves et des familles, agrandir les cartes mentales des élèves en favorisant l'égalité et la mixité. 3 – Rendre les élèves plus autonomes et acteurs de leur vie au collège et les impliquer dans le CESC. Continuer à développer l'ouverture culturelle. 4 – Diversifier et développer les relations Collège-Parents. <p>Cette contractualisation s'insère dans un cadre académique. Le nouveau projet académique paraîtra en janvier 2018 : ce sera un appui pour construire notre projet.</p> <p>M Picard tient à ce que l'élaboration de cette contractualisation soit une démarche participative à laquelle seront intégrés les personnels, le CVC, le CA. Il souhaite y associer les parents.</p> <p>Cette contractualisation fera l'objet d'un vote au CA de mars-avril.</p> <p>Mme Durand demande si une journée ou une demi-journée banalisée sera consacrée à cette contractualisation. M Picard répond que c'est effectivement une possibilité qui peut être envisagée en fonction des besoins. A ses yeux il est important que l'ensemble des acteurs se fédère autour de cette question. Il souhaite encore qu'un projet d'établissement soit élaboré (qui serait présenté au CA de juin dans l'idéal).</p> <p>M Duthier demande quel est l'objectif de cette contractualisation. M Picard répond qu'il s'agit de rendre compte de l'exercice 2014-2018 et de présenter une proposition de contractualisation 2018-2022 auprès de l'Inspecteur d'Académie et de la Rectrice, dans un entretien dans lequel l'accompagnent des enseignants. M Duthier demande ce qui arrive si les objectifs ne sont pas atteints, et si cela a une incidence sur les moyens alloués à l'établissement. M Picard répond que dans ce cas, soit la cible n'était pas atteignable et on la réévalue, soit on reconsidère les choses. Cela impacte également l'image de l'établissement, sur laquelle on doit veiller. Le collège de Savigné est un établissement avec énormément de projets et de pratiques innovantes. L'énergie de l'équipe éducative contribue aussi à l'image de l'établissement. Cela doit motiver les élèves et inciter les familles à rester dans le système éducatif public, sans essayer de le contourner.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	Réservé à l'administration destinataire
<p data-bbox="199 336 1085 369">4.6 PPMS : risques majeurs, attentats-intrusion (pour information)</p> <p data-bbox="199 392 1085 425">Le collège doit être doté d'un protocole contre le risque attentat-intrusion.</p> <p data-bbox="199 448 1085 537">Les parents demandent comment cela se passe pour le gymnase. Le gymnase n'est pas concerné, puisque c'est un bâtiment appartenant à la commune. Mais les élèves et personnels s'y trouvant font eux partie du plan.</p> <p data-bbox="199 560 1085 627">Un rappel est fait des différentes sonneries, celle alertant d'un attentat-intrusion n'étant plus la même que celle de l'an dernier.</p> <p data-bbox="199 649 1085 683">M Picard avertit d'un exercice dans les jours à venir.</p> <p data-bbox="199 705 1085 828">Mme Brochard-Castex demande s'il est prévu de réexpliquer les consignes aux personnels. M Picard répond que celles-ci figurent dans les PPMS et sur les fiches consignes diffusées la semaine dernière, qu'il est disposé à réexpliquer les consignes aux personnels qui le souhaitent.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : QUESTIONS DIVERSES	Réservé à l'administration destinataire
<p>Questions posées par l'association des parents d'élève :</p> <p>1. Pour quelle raison, les dictionnaires ne sont-ils plus offerts aux élèves de sixième par le conseil départemental ? Depuis 2 ans il n'y en a effectivement plus. Ce budget a peut-être été transféré sur les dotations numériques. Les enseignants rappellent qu'un dossier a été monté pour les dotations numériques, que c'est le plan Numérique de l'Etat. Mais dans ce plan, l'Etat a demandé aux collectivités de payer la moitié des équipements.</p> <p>M Picard rappelle que certaines communes ou associations de parents offrent un dictionnaire / calculatrice / bescherelle. En l'absence de représentants du Conseil Départemental, il lui est difficile de donner une réponse plus précise à la question des parents.</p> <p>2. Est-il possible de simplifier les inscriptions des troisièmes en seconde, en demandant les dossiers auprès des différents lycées? (demande déjà faite il y a un an, vu les délais très courts pour les inscriptions après la réception des affectations (comme pour le lycée Vaucanson par exemple)) Les parents dénoncent les délais très courts pour récupérer les dossiers d'inscription. Fin 2016, l'affectation des 3e a été connue le vendredi, et il fallait passer à Vaucanson le vendredi même ou le samedi pour retirer les dossiers. Mme Dumas s'était entendu répondre par le secrétariat du lycée qu'il y avait une possibilité d'envoi postal, donc elle demande s'il ne serait pas possible que les collègues en aient quelques uns à disposition des familles.</p> <p>M Picard et Mme Quinet, qui ont travaillé en lycée, expliquent qu'il faut attendre l'affectation des élèves, mais que les lycées, eux, savent en amont combien d'élèves ils accueilleront. M Picard s'engage à récupérer les dossiers pour essayer de simplifier, raccourcir les délais, pour ce qui concerne le lycée de secteur (Choiseul) et celui de Vaucanson. En revanche ce ne sera pas possible pour tous les lycées, notamment professionnels compte tenu de leur diversité.</p> <p>3. Pouvons-nous avoir un bilan des orientations post-troisième ? Combien d'entre-eux se sont retrouvés sans affectation? Quels sont les résultats pour le DNB?</p> <p>Cette thématique a été abordée plus tôt dans l'ordre du jour. M Picard précise tout de même qu'une seule élève s'est retrouvée sans solution à la rentrée et qu'on l'a accueillie en redoublement.</p> <p>4. Des parents de sixième se demandent si ce qui a été acheté avec les 15 € pour l'art plastique servira bien pour les 4 années du collège ? M Picard lit la réponse de Mme Belliard aux parents :</p> <p>Les objectifs de cette expérimentation de matériel menée en arts plastiques pour 2017-2018 sur le niveau 6^{ème} sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acheter en gros pour obtenir aux parents des tarifs attractifs sur le matériel spécifique aux arts plastiques - obtenir du matériel de qualité pour les élèves - aller en faveur de l'égalité des chances puisque chaque élève détient le même matériel. 	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : QUESTIONS DIVERSES	Réservé à l'administration destinataire
<p>Quelques éclairages sur cette expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none">- La somme de 15 euros couvre les besoins en matériel spécifiques aux arts plastiques par élève de 6e, le cahier n'est pas du matériel spécifique aux arts plastiques, c'est pour cela qu'il a été demandé aux familles de le fournir (sachant que celui-ci est repris en cycle 4, à renouveler uniquement si rupture de pages).- La somme perçue a pour le moment permis d'acheter en quantité suffisante pour le niveau 6e : du papier à dessin, du papier calque, de la peinture gouache, des pinceaux de diverses tailles et modèles, des feutres, des crayons de couleur aquarellables, des crayons roller.- Cette liste s'étendra durant l'année scolaire selon les besoins du cours puisque l'intégralité de la somme n'a pas été pour le moment utilisée.- S'il vient à rester du matériel et/ou de l'argent en fin de 6^{ème}, la somme sera réutilisée pour l'achat de matériel spécifique aux arts plastiques pour l'année de 5^{ème} pour les élèves ayant cotisé. Un document sera fourni en fin d'année pour préciser cela. Cela est hypothétique et dépendra de l'usure du matériel et de la quantité utilisée durant l'année de 6^{ème}. <p>Les parents ont d'autres questions à poser : ils se demandent si le matériel acheté par les familles restera au collège. Devant la réponse positive de M Picard, ils se demandent comment les travaux à la maison pourront être faits. Selon M Picard, Mme Belliard adaptera les demandes de travaux à faire à la maison. Les parents se demandaient ce qu'ils ont acheté exactement, insistent sur le fait que les parents de CM2 se sont sentis contraints, lors de l'inscription, de participer à l'achat proposé par le collège.</p> <p>M Picard répond que c'est une expérimentation, dans une optique de simplifier les achats de fournitures. Mme Labrosse demande la confirmation qu'une demande de fonds sociaux était possible, confirmation qui lui est apportée.</p> <p>Les parents trouvent que la somme de 15 € est excessive. Mme Dumas affirme que son fils cadet a pu réutiliser les fournitures de son fils aîné, sans que ça occasionne d'achats à la famille.</p> <p>Les parents demandent comment le dispositif peut fonctionner si un enfant ne cotise pas à l'achat groupé ?</p> <p>Mme Quinet rappelle le caractère facultatif de cette cotisation, mais que l'objectif était qu'un maximum de famille y souscrive pour simplifier les choses.</p> <p>M Picard annonce qu'un bilan sera fait en fin d'année.</p> <p>Les parents restent circonspect quant à l'égalité des chances avancée, alors qu'une différence se ferait sentir en classe entre un enfant ayant cotisé et un ne l'ayant pas fait. Ils évoquent l'idée d'un achat groupé de matériel, mais pour du matériel remis ensuite aux familles.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : QUESTIONS DIVERSES	Réservé à l'administration destinataire
<p>5. Depuis la rentrée, la date du début des travaux d'agrandissement est-elle connue ? Qu'a prévu le conseil départemental pour améliorer l'arrivée des enfants en bus et la réduire la dangerosité de la route ?</p> <p>Question de Mr Reinmuth : <i>"Alors qu'en réponse à la question posée au dernier conseil d'administration concernant la circulation des véhicules entre le collège et le gymnase, Mr AIMABLE répondait que c'était un faux problème à mettre sur le compte des vacances scolaires des classes de seconde. C'était ainsi qu'il expliquait avoir barré la voie avec des barrières mises à disposition par la commune, cela sous entendait une durée limitée à cette action. J'ai bien retenu les propos de Mr AIMABLE se retranchant derrière les limites de son domaine de compétence, matérialisées par les clôtures du collège pour considérer ne rien avoir à faire en la matière. Comme précédemment le sujet avait déjà été écarté, je n'ai pas hésité interroger Mme CRESSON sur ce sujet. Il en ressort que dans la mairie n'a même pas été concertée sur le projet de rénovation de l'établissement. Alors qu'aujourd'hui encore la voie de circulation entre le gymnase et le collège est condamnée, quelle est sa justification ? Dans l'avenir, la rénovation du collège telle qu'elle nous avait été décrite ne saurait faire disparaître le problème.</i></p> <p>M Picard rappelle la situation : actuellement, on ne sait pas s'il s'agira de travaux d'agrandissement. Aucune date n'est fixée. On en est au stade d'une expertise effectuée par un cabinet qui prospecte sur les effectifs à 10 ans. L'expertise sera rendue en février 2018. Cela donnera des éclairages au Conseil Départemental qui pourra ensuite prendre position pour un projet. La question du calibrage de l'établissement notamment se pose (de 12 à 20 divisions). Le Conseil Départemental déterminera de l'entrée du collège de Savigné dans le PPI (Projet Pluriannuel d'Investissement). Après ce vote en mars, si l'entrée dans le PPI est actée, il y aurait une concertation avec tous les acteurs pour déterminer la meilleure solution.</p> <p>Les pistes sont de garder les murs extérieurs du bâtiment, mais d'abattre les cloisons pour restructurer les salles et le couloir. Les salles sont actuellement très petites, inférieures à ce qui est souhaité pour des salles de classe. En fonction du projet retenu, un bâtiment supplémentaire serait construit, qui abriterait la demi-pension et des salles à l'étage. Le lieu retenu serait le terrain situé à l'ouest du collège entre le bâtiment existant et le gymnase.</p> <p>M Picard dit être bien conscient des attentes de toutes les parties (parents, enseignants) vis-à-vis de ce projet.</p> <p>M Reinmuth s'étonne du discours tenu par M Picard, qu'il juge différent de celui tenu par M Aimable lors des précédents CA. M Reinmuth considèrerait que l'entrée de Savigné dans le PPI était actée. Il demande à vérifier les comptes-rendus, ce qui est aussitôt fait par Mme Herbin et confirme la cohérence des discours des chefs d'établissement.</p> <p>M Picard évoque le scénario le plus rapide, si Savigné était placé en priorité : il faudrait ensuite attendre 2 ans environ, puis 1 an de travaux.</p> <p>Mme Cresson demande à être consultée au sujet des travaux d'aménagements extérieurs, notamment du parking, ce à quoi M Picard s'engage.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : QUESTIONS DIVERSES	Réservé à l'administration destinataire
<p>Il serait également question d'un réaménagement de la sectorisation. Les enseignants soulignent que ce projet revient régulièrement, sans que cela devienne concret.</p> <p>Mme Dumas revient sur ce qui peut être fait dès maintenant au sujet de la sécurité aux abords du collège. Des parents lui ont remonté des remarques sur la fréquentation du parking, en particulier la veille, mercredi 27 septembre.</p> <p>M Picard explique que le 27 septembre a été une journée exceptionnelle, car le collège accueillait la journée du sport scolaire, avec une centaine d'enfants des écoles du secteur, plus notre centaine d'élèves de 6e, durant laquelle les élèves ont pu s'essayer à diverses activités sportives (golf, karaté...). Il est néanmoins conscient de la fragilité de la situation. Un nouveau parking est envisagé pour les personnels à l'arrière du collège.</p> <p>Les parents s'inquiètent en particulier de la sécurité des enfants qui viennent à pied au collège. M Picard et Mme Quinet relativisent le chiffre des élèves piétons, qui est très minime au regard de l'ensemble des élèves. Les deux-roues sont plus nombreux, mais ils partent désormais après les cars. Les bus ne peuvent pas se garer à la file, car ils sont 6, ce qui déborderait sur la route, et serait encore plus dangereux.</p> <p>Mme Gaudin rappelle que depuis son arrivée au collège, soit 7 ans, aucun accident impliquant un élève n'a été à déplorer. La situation est améliorée par l'organisation des départs successifs (piétons, car, deux-roues) et le fait que les chauffeurs descendent attendre leur groupe à la sortie du collège.</p> <p>6. Malgré la réponse en juin dernier concernant la fermeture des toilettes, plusieurs parents demandent leur réouverture en expliquant que les enfants les plus timides n'osent pas demander la clé.</p> <p>Les représentants de parents ont été saisis par les parents d'une demande d'ouvrir davantage les toilettes, parce que des élèves trop timides n'oseraient pas le demander aux surveillants. Mme Quinet répond que les toilettes sont très fréquemment ouvertes sur demande par la vie scolaire. M Picard note l'inquiétude des parents, mais la situation semblant satisfaire les élèves au quotidien, selon ce qui est observé par les enseignants et la vie scolaire, aucun changement n'est envisagé, même s'il sera précisé, notamment aux élèves de 6^{ème}, la possibilité exceptionnelle de demander la clé à un intercoours.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.</p>	